

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18507**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master Sciences, Technologies, Santé, Mention Aménagement et Urbanisme Durables, Environnement, Spécialité Environnement et Aménagement à finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), Université de Bretagne Occidentale - Brest	Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest, Recteur de l'académie de Rennes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut conduire des études à propos d'un territoire, préparer et réaliser des documents d'urbanisme et de planification, élaborer des plans de gestion, aménager et gérer l'espace naturel et l'espace rural, animer des structures gestionnaires d'espaces naturels sensibles.

A l'issue de la formation, le diplômé est capable de définir la typologie des espaces naturels et des espaces ruraux et d'identifier les espaces sensibles en intégrant les différents champs disciplinaires associés à l'aménagement du territoire. Il maîtrise également les outils réglementaires, les inventaires, les conventions internationales, les labels nationaux et internationaux.

Pour mener des projets ou des études, il pratique les méthodes de management et de conduite d'opération en développant une méthodologie de gestion intégrée. Il peut procéder à une analyse critique et à un examen prospectif des développements de la gestion des espaces sensibles. Il prend en compte les enjeux actuels et prospectifs du développement durable, les voies et les moyens de sa mise en œuvre, dans ses aspects écologiques, sociologiques, juridiques et géographiques. Le diplômé est également capable de discuter les atouts, les réserves et les limites des opérations de concertation ainsi que de comprendre la relation entre territoires, écosystèmes et activités anthropiques dans un contexte donné.

Il maîtrise des outils de production et de représentation de l'information. Il peut préparer, conduire et exploiter des entretiens, des enquêtes et des sondages. Il est capable d'utiliser les techniques de réalisation infographique et de l'information appliquées à l'aménagement. Il peut réaliser un diagnostic environnemental en utilisant les systèmes d'informations géographiques (SIG).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé peut exercer dans le domaine de l'environnement et de l'urbanisme dans le secteur privé pour des cabinets d'études ou de promotion immobilière. Dans le secteur public, il peut exercer pour des collectivités locales, des agences d'urbanisme ou l'OPAC.

Il peut occuper les emplois de Conseiller(ère) en développement local, de Chargé(e) d'études environnement, de Cadre technico-administratif des services au public, de Responsable environnement, de Responsable environnement - hygiène - sécurité.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K2302 : Management et inspection en environnement urbain

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

A1204 : Protection du patrimoine naturel

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 4 semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignements suivantes :

Semestre 7 : 7 UE/30 ECTS

UE 1 : Territoires, mutations économiques et institutionnelles (4 ECTS)

UE 2 : Gestion de l'environnement et des espaces sensibles (4 ECTS)

UE 3 : Formes urbaines et typologies architecturales (4 ECTS)

UE 4 : Méthodes et représentations (4 ECTS)

UE 5 : Pratiques de gestion du territoire : diagnostic (5 ECTS)

UE 6 : Initiation à la recherche (7 ECTS)

UE 7 : Anglais (2 ECTS)

Semestre 8 : 6 UE/30 ECTS

UE 1 : Prospectives des territoires et des institutions (4 ECTS)

UE 2 : Diagnostic territorial (4 ECTS)

UE 3 : Urbanisation et aménagement (4 ECTS)
 UE 4 : Techniques d'expression pour l'aménagement (4 ECTS)
 UE 5 : Pratiques de gestion du territoire : élaboration concertée du projet (7 ECTS)
 UE 6 : Développement de projet d'aménagement (7 ECTS)

Semestre 9 : 7 UE/30 ECTS

UE 1 : Politique de régulation et de développement (6 ECTS)
 UE 2 : Prise en compte de l'environnement dans les projets de développement (4 ECTS)
 UE 3 : Exploitation des ressources et environnement (4 ECTS)
 UE 4 : Analyse critique des programmes de gestion et d'aménagement (2 ECTS)
 UE 5 : Pratiques de gestion du territoire : documents de planification et d'aménagement (8 ECTS)
 UE6 : Anglais (2 ECTS)
 UE7 : Pollution, nuisance et environnement (4 ECTS)

Semestre 10 : 5 UE/30 ECTS

UE 1 : Gestion de l'espace (5 ECTS)
 UE 2 : Gestion conservatoire des espaces naturels (5 ECTS)
 UE 3 : Anglais (2 ECTS)
 UE 4 : Stage professionnel de 4 mois minimum (10 ECTS)
 UE 5 : Pratiques de gestion du territoire : programmation territoriale (8 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 (J.O. du 27 avril 2002) relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n°20081258 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Brest à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-brest.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest : Bretagne - Finistère (29) [Brest]

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Brest : UFR Sciences et Techniques

Historique de la certification :

Installé au sein de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Bretagne Occidentale, l'Institut de Géoarchitecture est, depuis sa création en 1976, un département autonome constitué autour des préoccupations de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.

La formation permettait naguère l'obtention d'une Maîtrise de Sciences et Techniques. Depuis la mise en œuvre du cursus LMD, les étudiants préparent une Licence (mention « Aménagement et urbanisme durables, Environnement », nouvelle appellation depuis l'habilitation de 2012) puis un Master professionnel qui propose 2 spécialités (« Environnement et Aménagement » ; « Urbanisme et Développement »).